

# MÉMOIRE

LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC  
POUR LA PÉRIODE 2020-2022



## MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL



Déposé dans le cadre de la consultation de la  
commission des relations avec les citoyens

22 JUILLET 2019





## SOMMAIRE

La Ville de Laval, la troisième en importance au Québec, est en pleine croissance : de plus en plus de citoyens, d'organismes et d'entreprises choisissent de s'y établir. Ce phénomène entraîne des changements importants et fait apparaître des enjeux auxquels la Ville souhaite apporter des solutions innovantes.

C'est dans cet esprit qu'elle a amorcé, en 2014, une grande démarche de planification stratégique avec sa communauté. Cette démarche, appelée « Repensons Laval », a permis à la Ville d'établir une vision de son territoire, de sa collectivité et de sa gouvernance, puis de l'étendre sur 20 ans. Son objectif ? Poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et innovatrice qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavallois. Pour ce faire, elle a revu en profondeur ses structures ce qui lui permet aujourd'hui d'assumer son rôle de leader notamment en développement social, économique et culturel et ce, en étroite collaboration avec ses partenaires.

Laval se hisse désormais au deuxième rang des villes du Québec ayant la plus grande présence immigrante : près d'un citoyen lavallois sur trois est issu de l'immigration. C'est donc avec intérêt qu'elle répond à l'invitation de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, à participer à la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022.

Ce mémoire rend compte, dans un premier temps, de la vision dans laquelle s'inscrivent les actions de la Ville de Laval. Dans un second temps, un portrait lavallois de l'immigration est présenté en soulignant certaines caractéristiques de son évolution. Un état de situation du marché du travail lavallois et des besoins en main-d'œuvre des entreprises est ensuite mis en lumière. Enfin, est porté à l'attention de la Commission des relations avec les citoyens le positionnement de la Ville de Laval sur les dix orientations soumises à la consultation, ainsi que 10 recommandations. Ces recommandations s'appuient sur l'expérience vécue par la municipalité et rappellent l'urgence d'agir en matière d'insertion au marché du travail, de besoins des entreprises, de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, de francisation en soulignant la nécessité d'agir énergiquement sur les facteurs favorisant l'attraction et la rétention des nouveaux citoyens.

La Ville de Laval se réjouit que le gouvernement souhaite assurer un soutien accru aux diverses collectivités, notamment aux municipalités et aux partenaires communautaires afin de créer des milieux de vie inclusifs et accueillants. Dans cet esprit, elle désire rappeler qu'il demeure essentiel pour atteindre cet objectif, que le gouvernement mette à la disposition des municipalités et de leurs partenaires, les ressources nécessaires pour relever le défi de l'accueil et de la pleine participation des personnes immigrantes au niveau local, et assurer la réalisation de ses ambitions en matière d'immigration et d'intégration. Le grand objectif mentionné dans cette planification, soit de faire du Québec « une société encore plus attrayante et accueillante » ne pourra être atteint qu'avec la collaboration étroite de tous les partenaires engagés dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration des citoyens issus de l'immigration.



## TABLE DES MATIÈRES

### Sommaire

<b>1</b>	<b>LA VILLE DE LAVAL AUJOURD’HUI .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>PORTRAIT DE L’IMMIGRATION À LAVAL .....</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RÉGION DE LAVAL.....</b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>POSITIONNEMENT SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES .....</b>	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>27</b>



## 1 La Ville de Laval aujourd'hui

Tout comme plusieurs autres grandes villes, Laval doit encadrer la croissance urbaine, générer de la richesse sur son territoire, atténuer les disparités sociales et s'ouvrir de plus en plus à la participation citoyenne et à la diversité. Elle souhaite poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et innovante qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavallois. Celles-ci ont clairement été établies lors des nombreuses consultations auprès des citoyens : famille, accessibilité, bien-être, ouverture, égalité et responsabilité. Laval veut offrir à ses citoyens des services de proximité qui satisferont leurs besoins de façon adéquate et un cadre de vie axé sur le « vivre ensemble ».

De plus, avec une économie prospère et une main-d'œuvre compétente et diversifiée, Laval offre un environnement dynamique favorisant la compétitivité et la productivité des entreprises. Elle rassemble les conditions gagnantes pour devenir un chef de file en développement économique et en innovation, constituant ainsi un pôle d'attractivité pour les travailleurs et les employeurs.

La Ville de Laval s'est dotée d'un nouveau modèle d'affaires. L'intégration à l'appareil municipal des activités de la CRÉ, du Centre local de développement et de Laval technopole a fait en sorte qu'elle est devenue une porte d'entrée efficace. En regroupant ses forces, elle a choisi de créer une plus grande proximité avec le milieu des affaires et affirmer son leadership économique. De nombreux défis sont à relever : les obstacles à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail, plus particulièrement des nouveaux arrivants et des minorités visibles; les difficultés de recrutement et de rétention de la main d'œuvre; la problématique d'insertion sur le marché du travail des clientèles présentant des défis d'intégration; l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation. Mais Laval détient un outil de taille : une offre de service intégré qui touche à la fois, l'investissement immobilier, la planification du développement économique, le développement de l'entrepreneuriat et un secrétariat général en appui au milieu. Ce dernier coordonne l'offre de service-conseil, l'accompagnement des entreprises, le recrutement de travailleurs étrangers spécialisés, les activités de réseautage, la formation et le mentorat. De plus, par l'entremise de son service de Mobilité internationale, Développement économique de la Ville de Laval collabore avec les entreprises lavalloises et les accompagne dans leurs besoins liés à l'immigration temporaire. Ce service effectue des suivis auprès de leurs travailleurs étrangers pour les aider dans les démarches vers un statut permanent, ce qui s'inscrit dans les objectifs de rétention. Le service entretient également des collaborations étroites avec les partenaires locaux en employabilité.

Laval entretient des relations étroites avec ses partenaires ce qui en fait une interlocutrice de premier plan pour le gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies visant à mieux intégrer. La révision en profondeur de la structure du service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social lui permet dorénavant d'assumer un rôle de leader en la matière. Elle a d'ailleurs complété en collaboration avec le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de Laval, les travaux menant à la production d'une politique régionale en développement social en impliquant l'ensemble des partenaires œuvrant sur le territoire. Cette démarche innovante et unique au Québec a permis d'établir une gouvernance partagée et

déterminer des orientations communes, des priorités d'intervention conjointes, des actions et un financement coordonnés.

La Politique de développement culturel, le schéma d'aménagement révisé et le plan régional en immigration constituent également de puissants outils pour permettre à la ville d'atteindre ses objectifs.

Dans cette perspective, la Ville de Laval souhaite participer à tout effort de concertation qui sera mis en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans la planification pluriannuelle.

## **2 Portrait de l'immigration à Laval**

### **2.1 Un accroissement continu de la population immigrante**

Selon les dernières données du Recensement de Statistique Canada de 2016, Laval est la troisième ville du Québec en importance démographique avec ses 422 993 habitants. Sa population immigrante, 116 935 personnes, représente plus du quart (28,5%) de la population totale, un nombre en hausse de 122,8% depuis 2001. Entre 2006 et 2016, cette variation a été d'environ 60%. La région de Laval est l'une des deux régions administratives du Québec dont la part de la population immigrante (10,7%) est supérieure à son poids démographique dans l'ensemble de la population de la province (5,2%).

### **2.2 Les personnes immigrantes de la catégorie de l'immigration économique fortement représentées dans la composition de l'immigration**

Entre 1980 et 2016, les personnes immigrantes qui ont été admises à Laval, l'ont été dans la catégorie de « l'immigration économique », soit 46 880 personnes, ce qui représente une proportion de 51,2 % du total des admissions à Laval et de 10,0% du total des admissions de cette catégorie dans l'ensemble du Québec. Les catégories « Regroupement familial » et « Réfugiés » représentent respectivement 10,5% et 12,5% du total des admissions dans l'ensemble de la province.

<b>Catégories</b>	<b>Nombre</b>	<b>% (total Laval)</b>	<b>% (ensemble du Québec)</b>
Immigration économique	46 880	51,2%	10,0%
Regroupement familial	25 410	27,7%	10,5%
Réfugiés et personnes en situation semblable	18 295	20,0%	12,5%
Autres immigrants	985	1,1%	8,8%

Source : Statistique Canada, 2016



### **2.3 Une structure par âge dans laquelle la proportion des personnes immigrantes âgées de 24 ans et plus est plus élevée que chez les natifs**

La répartition de la population immigrante selon le groupe d'âge montre qu'à Laval, en 2016, 13,4% de celle-ci a moins de 25 ans, 19,7% entre 35 et 44 ans et 21,3% entre 45 et 54 ans. Les personnes immigrantes âgées de 65 ans et plus représentent 18,7% de l'ensemble de la population immigrante contre 13,8% pour les natifs.

Bien que la proportion des jeunes immigrants âgés de moins de 15 ans (5,6%) soit inférieure aux jeunes non-immigrants (22,8%), leur effectif a augmenté de 18,3% entre 2011 et 2016 comparativement à une variation de 4,8% chez les non-immigrants.

Chez les personnes immigrantes récentes, c'est-à-dire celles établies au Québec depuis moins de 5 ans, la proportion des jeunes (21,6%) est presque similaire à celle des jeunes non-immigrants (22,8%), ce qui illustre l'arrivée de jeunes familles sur le territoire lavallois.

### **2.4 Une diminution de l'immigration en provenance d'Europe au cours des périodes successives d'immigration**

Au cours de la période 2011 et 2016, les 15 140 personnes immigrantes arrivées à Laval provenaient principalement d'Asie (35,5 %), d'Afrique (26,7 %) d'Amériques (26,3 %) et d'Europe (11,6%). En comparaison à la période qui date d'avant 1981, l'immigration était fortement de provenance européenne (60,1%), suivie de l'Amérique (16,9%), de l'Asie (15,9%) et de l'Afrique (7,0%).

Ces données illustrent ainsi la perte d'importance de l'immigration en provenance d'Europe au profit d'une immigration qui vient d'Asie et d'Afrique.

### **2.5 Un faible changement des principaux pays sources de l'immigration à Laval depuis le dernier recensement de la population au Canada**

Le Liban (10,6 %), Haïti (10,3 %), le Maroc (6,7 %), l'Algérie (5,6 %) et la Grèce (5,1 %) sont les cinq principaux pays de naissance de la population immigrante lavalloise.

Pour l'immigration récente, c'est-à-dire, celle qui précède les cinq dernières années du Recensement, les cinq principaux pays de naissance des personnes immigrantes sont Haïti (13,5%), la Syrie (13,5%), le Liban (7,5%), le Maroc (5,7%) et l'Algérie (4,6%).

L'on remarque ainsi que la Syrie se situe au 2<sup>e</sup> rang des pays de provenance et que la Grèce ne fait plus partie de l'immigration récente. On note aussi dans ce portrait que le Maroc et l'Algérie, qui sont deux pays du Maghreb, ont un poids relatif important dans cette immigration récente (10,4%). Également, bien qu'en faible proportion, on observe une immigration récente en provenance d'Égypte (3,2%), de Tunisie (3,1%), et du Cameroun (2,8%).

Cette diversité de provenance enrichit la société lavalloise sur le plan social, économique et culturel. Elle pose également des défis de cohésion sociale, d'inclusion, de participation et du «vivre ensemble».

## **2.6 Une augmentation de la proportion des personnes immigrantes dont la langue maternelle est le français et de celles qui ont une connaissance du français.**

Les données du recensement de Statistique Canada de 2016 montrent que la proportion de personnes immigrantes dont la langue maternelle est le français est de 14,1 %, une augmentation de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2011.

Également, la proportion des personnes immigrantes qui connaissent le français seulement, a augmenté de près de 2 points de pourcentage entre 2011 et 2016, passant de 28,3% à 30,1%.

En considérant les 53 % de personnes immigrantes qui ont une connaissance du français et de l'anglais, on en déduit que 83,1 % des personnes immigrantes de Laval ont la capacité de pouvoir soutenir une conversation en français.

Les personnes immigrantes allophones, c'est-à-dire celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais compte pour 77,3 % de la population immigrante à Laval, une diminution de 2 points de pourcentage par rapport à 2011 (79,3%).

L'ensemble de ces données nous interpelle sur la poursuite des efforts de francisation des personnes immigrantes.

## **2.7 Un niveau de diplomation universitaire plus élevé chez les personnes immigrantes et les nouveaux arrivants**

En 2016, à Laval, près du tiers (29,1 %) des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus détient un certificat, diplôme ou grade universitaire comparativement à 23,9 % chez les personnes non immigrantes. Cette proportion est encore plus élevée chez les personnes immigrantes récentes (35,2 %).

## **2.8 Une «situation d'activité» moins favorable chez les nouveaux arrivants malgré la pénurie de main d'œuvre**

La participation des personnes immigrantes au marché du travail est généralement mesurée à partir de trois indicateurs quantitatifs (taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage).

Le taux d'activité mesure le pourcentage de la population active totale par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. Les données du recensement de 2016 montrent qu'à Laval, en 2016, 72 475 personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus sont actives sur le marché du travail, ce qui représente un taux d'activité de 65,7 %, une légère augmentation de 0,3 point de pourcentage depuis 2011 et de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2006. Chez les personnes non immigrantes, ce taux d'activité est de 66,3%, un léger écart de plus (+) 0,6 point de pourcentage par rapport aux personnes immigrantes.

Le taux d'emploi, quant à lui, mesure en pourcentage le nombre de personnes occupées par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus. En 2016, et par rapport à 2011, les taux d'emploi chez les personnes immigrantes à Laval (60,2) et chez les personnes non immigrantes (62,6 %) sont restés stables. Chez les nouveaux arrivants, le taux d'emploi est de 50,4%, un écart de moins (-) 12,2 points de pourcentage par rapport aux natifs.

Pour le recensement de 2016, « le taux de chômage exprime en pourcentage la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2016. Pour un groupe donné, il correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe».

Les données du recensement de 2016 montrent qu'à Laval, 6 000 personnes immigrantes étaient en chômage, ce qui représente un taux de chômage de 8,3 %. Ce taux est de 17,7 % pour les personnes immigrantes récentes, soit un écart de 11,4 point de pourcentage par rapport aux personnes non immigrantes dont le taux de chômage est de 6,3%.

### **3 Le marché du travail de la région de Laval**

La croissance économique de Laval est solide et accélérée, grâce à une économie diversifiée, à une importante croissance des investissements dans le secteur autant privé que public et à une localisation stratégique. En 2018, les investissements publics et privés sur le territoire ont connu une augmentation de 20,9 % pour atteindre 1,3 milliard de dollars. Le privé a connu à lui seul une hausse de 31,5 %. Pour 2019, Desjardins prévoit une croissance soutenue pour Laval, supérieure à l'ensemble du Québec. L'économie lavalloise, toujours en expansion, voit son PIB croître de 3% par année, et ce, depuis 2007<sup>1</sup>.

Laval occupe avec détermination et constance une place enviée au palmarès des régions les plus dynamiques. En effet, Laval se trouve dans le peloton de tête des villes les plus vivantes au Québec, selon l'indice de vitalité économique<sup>2</sup> créé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Grâce à un indice de 8,53, Laval se classe devant les villes de Québec (8,11) et de Montréal (2,56).

Avec sa diversification et sa vitalité économique, la ville de Laval possède un marché du travail qui se caractérise par une grande diversité industrielle. La majorité des emplois et des entreprises se trouve dans le secteur tertiaire, soit celui des services. Le secteur secondaire, qui occupe une place non négligeable, est constitué d'un secteur manufacturier dynamique, notamment dans la transformation alimentaire et la fabrication de produits métalliques pour l'industrie aérospatiale. De nombreux emplois se retrouvent dans les secteurs de haute technologie, notamment en sciences de la vie (5000 emplois), dans les TIC (5600 emplois) et en aérospatiale (1800 emplois).

L'industrie des soins de santé et d'assistance sociale est aussi un secteur d'activité économique de grande importance sur le territoire. Le Centre de santé et de services sociaux de Laval emploie à lui seul plus de 10 000 personnes. D'ici 2021, la croissance démographique et le vieillissement de la population généreront une croissance significative des emplois dans ce secteur. D'ailleurs, les besoins en main-d'œuvre se font déjà sentir, tant au niveau institutionnel que privé<sup>3</sup>.

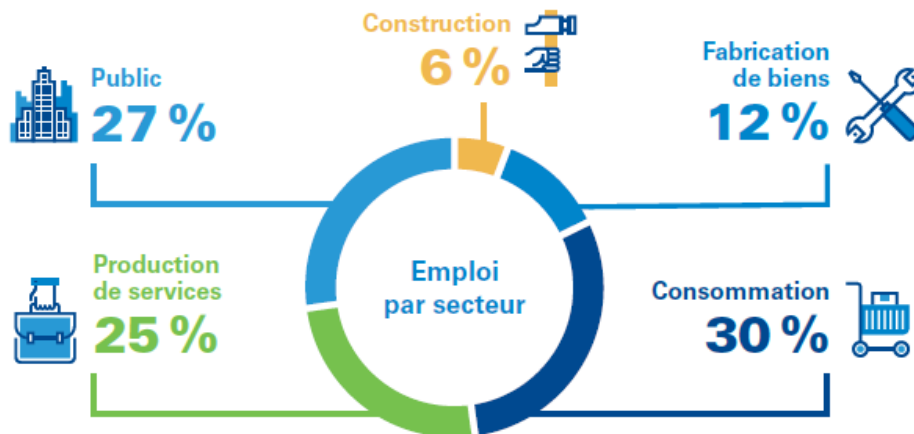
---

<sup>1</sup> [Rapport sur l'économie de Laval 2018](#)

<sup>2</sup> Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice-2018.pdf>

<sup>3</sup> Source : EDSC, « Perspectives d'emploi 2019-2021 pour la RMR de Montréal », 2019

## Répartition des Lavallois en emploi



Source : Statistique Canada 2018

### 3.1 Croissance de l'emploi et postes à combler

- Depuis 2001, le nombre d'emplois à Laval croît en moyenne de 1,8 % par année. Laval comptait, en 2018, plus de 158 945 emplois sur son territoire. Ce sont donc plus de 2 300 emplois qui s'ajoutent en moyenne chaque année sur le territoire. (Source : Consortium CMM, 2019)
- Le nombre de Lavallois en emploi a augmenté de façon plus soutenue, soit une augmentation annuelle moyenne de 2% depuis 2001. Entre 2017 et 2018, nous notons une augmentation de 17 100 emplois. En 2018, le nombre de Lavallois en emploi se chiffrait à 236 800 personnes. Ce sont donc en moyenne près de 4 000 Lavallois de plus en emploi chaque année. (Source : ISQ, 2019)
- La population active lavalloise a cru de 6,2 % entre 2017 et 2018, passant de 235 500 à 250 000 personnes. Le taux d'emploi de la région se situait à 65,3 % pour 2018, une croissance de 4 points de pourcentage pour la même période, justifiant la vigueur du marché de l'emploi. (Source : ISQ, 2019)

### Caractéristiques du marché du travail Population de 15 ans et plus – (en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'activité	68,7	70,2	64,7	64,5	65,7	68,9
Taux de chômage	6,6	7,1	8,0	7,3	6,7	5,3
Taux d'emploi	64,2	65,2	59,5	59,8	61,3	65,3

Source : ISQ 2013-2018

- Au premier trimestre de 2019, Laval compte près de 4 610 emplois vacants toutes professions confondues. Le nombre de postes vacants a augmenté de 37 % entre T1 2018 et T1 2019, passant de 3 355 à 4 610 emplois à combler, ajoutant une pression sur la main-d'œuvre disponible ainsi qu'une perte de productivité imminente pour les entreprises de la région. (Source : Statistique Canada, 2019)
- Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 38 200 emplois seront à combler à Laval entre 2017 et 2021.
  - 32,5 % de ces emplois (12 400) seront créés pour répondre à la croissance des entreprises
  - 67,5 % sont des postes existants libérés en raison des départs à la retraite (25 800 emplois)

L'emploi des Lavalloises et Lavallois sera en hausse dans la majorité des secteurs d'activité économiques. La croissance touchera principalement le secteur des services qui regroupe, en 2018, plus de 80 % des travailleurs lavallois. Les secteurs pour lesquels la plus forte création d'emplois est prévue entre 2017 et 2021 sont les suivants :

- Conception de systèmes informatiques et services connexes
- Services juridiques et de comptabilité
- Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design
- Gestion de sociétés et d'entreprises et Services administratifs, de soutien et autres
- Soins de santé
- Assistance sociale
- Arts, spectacles et loisirs
- Hébergement et restauration
- Fabrication d'aliments, boissons et tabac
- Construction

Selon une étude réalisée par Emploi-Québec en 2019 (État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions », ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale), Laval compte 16 professions en déficit :

1. Pharmaciens (CNP 3131)
2. Infirmiers autorisés, infirmières autorisées (CNP 3012)
3. Mécaniciens d'équipement lourd (CNP 7312)
4. Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (CNP 3219)
5. Ouvriers/ouvrières agricoles (CNP 8431)
6. Experts/Expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices en sinistres (CNP 1312)
7. Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs (CNP 2174)

8. Analystes et consultants/consultantes en informatique (CNP 2171)
9. Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel de fabrication (CNP 2233)
10. Autres agents financiers/agentes financières (CNP 1114)
11. Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel (CNP 2173)
12. Mécaniciens/mécaniciennes, réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (CNP 7321)
13. Outilsseurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses (CNP 7232)
14. Vérificateurs/vérificatrices et comptables (CNP 1111)
15. Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires (CNP 3214)
16. Ergothérapeutes (CNP 3143)

Nous les retrouvons également sur la liste régionalisée des professions admissibles au traitement simplifié dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires 2019, ainsi que sur le site Web <http://emploisdavenir.gouv.qc.ca> qui fait la promotion des emplois offrant les meilleures perspectives pour la région de Laval. À ces 16 professions s'ajoutent celles d'aide-infirmiers et de préposés aux bénéficiaires.

Au fil des ans, Laval a su s'imposer comme grande ville et important territoire d'accueil et de développement pour une variété considérable d'entreprises. Or, la période de quasi-plein emploi que nous traversons, jumelée à la rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs ciblés, commence à mettre de la pression sur les employeurs de la région. En période de croissance économique, faute de travailleurs, la productivité des entreprises est freinée. Les PME sont donc condamnées à mettre en veilleuse leurs projets d'investissement. La région a définitivement besoin de main-d'œuvre qualifiée pour venir soutenir cette croissance.

Pour pallier ces enjeux de main-d'œuvre, dans notre rôle-conseil auprès des employeurs, une de nos actions consiste à les sensibiliser et à les encourager à se tourner vers des candidats plus éloignés du marché du travail, nommément les jeunes, les immigrants et les gens plus âgés.

Le recrutement à l'international est une autre des stratégies à considérer par les entreprises. C'est dans cette optique, que la division Mobilité et affaires internationales du service de développement économique offre depuis 2012 de l'accompagnement aux entreprises pour les procédures en lien avec l'immigration économique. De plus en plus d'entreprises ont recours à ce service chaque année. Le nombre de demandes d'accompagnement est en hausse marquée depuis le début de l'année 2019.

Nous considérons qu'il est urgent de répondre aux besoins immédiats des entreprises en matière de main-d'œuvre pour permettre aux régions de développer leur plein potentiel économique. L'amélioration marquée des délais de traitement des dossiers d'immigration des travailleurs étrangers temporaires, ainsi que des travailleurs qualifiés ayant soumis une demande de sélection, doit être une priorité. Il est aussi primordial que le système d'immigration puisse être

agile et évoluer selon le contexte du marché du travail pour s’arrimer le plus possible à la réalité des régions et garder une place pour intégrer les métiers de demain.

#### 4 Positionnement sur les orientations proposées

##### Orientation 1 :

**Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022.**

Le volume des admissions permanentes des personnes immigrantes à Laval montre que la région de Laval a reçu en moyenne 2471 personnes immigrantes par année pour un total de 12 355 personnes au cours de la dernière période quinquennale 2013-2017

	Nombre de personnes immigrantes admises à Laval par année <sup>4</sup>				
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Laval	2 738	2 545	2 214	2 667	2 191

##### **Enjeu de l’équilibre démographique pour la région de Laval**

L’enjeu du soutien à la croissance démographique et de l’atténuation du vieillissement de la population se pose avec moins d’acuité pour la région de Laval comparativement à d’autres régions du Québec, pour les raisons suivantes :

Selon les perspectives démographique l’Institut de la Statistique du Québec (ISQ)<sup>5</sup> et selon le scénario Référence (A)<sup>6</sup>, Laval fait partie des 11 régions administratives dont la population continuerait de croître d’année en année jusqu’en 2041. Laval serait au premier rang des régions qui enregistrait la plus forte variation projetée de la population entre 2016 et 2041 (+ 22,4%). Ainsi, Laval verrait sa population augmenter de 95 400 personnes, passant de 425 200 en 2016 à 520 600 en 2041.

La Ville de Laval est d’accord avec l’augmentation des volumes d’immigration proposés pour la période à venir.

---

<sup>4</sup> Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion. Service de la recherche et de la statistique (2018). *Portrait de l’immigration permanente au Québec selon les catégories d’immigration 2013-2017*, Gouvernement du Québec

<sup>5</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019*, [En ligne], Québec, L’Institut, 85 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf)].

<sup>6</sup> Le scénario de référence rassemble les hypothèses issues de la tendance moyenne des différentes composantes démographiques (population, mortalité, fécondité, immigration, migration régionale)

Il est souhaitable d'agir sur les enjeux liés à l'intégration difficile au marché du travail qui persistent depuis quelques années, tout particulièrement pour les nouveaux arrivants (0-5 ans), et d'évaluer les effets de l'implantation du système fondé sur la déclaration d'intérêt et la plateforme Arrima.

Il est d'autant plus important, durant cette période de réajustement de notre système d'immigration et d'amélioration de son efficacité sur les plans de l'attraction et de la rétention, de s'assurer que les meilleures conditions soient mises en place pour garantir une intégration socio-économique optimale à ceux et celles qui choisissent de s'établir au Québec.

Les deux orientations suivantes (2 et 5) sont commentées conjointement puisque l'une est le corollaire de l'autre.

### **Orientation 2**

***Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65%.***

### **Orientation 5 :**

***Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec.***

La Ville de Laval est d'accord avec l'orientation 2, tout en prenant en considération certains éléments afin d'en garantir l'atteinte, éléments qui trouvent leur écho dans les orientations 3 et 4 de la présente consultation. Le MIDI doit :

- mettre au point une stratégie efficace pour prioriser les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats
- assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec
- et accélérer le traitement des demandes afin que ces personnes puissent intégrer le marché du travail dans les meilleurs délais ou convertir leur statut temporaire à un statut permanent

Avec les 115 000 candidats qui ont déjà déposé leur déclaration d'intérêt dans le système Arrima depuis sa mise en fonction, l'atteinte de la cible des 65% de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique est réaliste.

De plus, le fait que le MIDI entend favoriser le recours à l'immigration temporaire est une bonne nouvelle pour les entreprises lavalloises.

Attirer les talents qualifiés favorise la prospérité pour tous les Québécois, contribue à la croissance économique et au soutien des emplois. Ces travailleurs immigrants sont nécessaires pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre, pour soutenir les travailleurs québécois et pour remplacer les travailleurs d'expérience qui prennent leur retraite.



**En ce qui a trait à plus particulièrement à l'orientation 5**, pour la région de Laval, l'importance de réduire le temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels dans un contexte où le marché du travail est en constante évolution **est majeure**.

Dans la course à l'attraction des meilleurs talents stratégiques, le Québec rivalise non seulement contre le reste du Canada, mais également contre plusieurs autres pays. Afin d'être plus concurrentiel et attirant, le Québec doit se doter d'un modèle de sélection performant avec un processus administratif simple et efficace et des délais de traitements améliorés.

Les étudiants internationaux constituent depuis longtemps une clientèle convoitée par les grandes villes et les acteurs économiques rivalisent d'ingéniosité pour les attirer et les retenir. À l'heure où les villes sont encouragées à réaliser sur leur territoire, des projets d'envergure en innovation, en recherche et développement de concert avec notamment les universités, il est essentiel qu'elles puissent compter sur une main-d'œuvre qualifiée et des talents issus de tous les horizons. La Ville de Laval réitère l'importance de faciliter l'établissement permanent des étudiants étrangers au Québec. Il serait donc important de maintenir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permettant aux étudiants étrangers d'obtenir rapidement un Certificat de sélection du Québec en vue de la résidence permanente au Canada.

La Ville de Laval recommande :

**R.1** : *De rendre le Québec plus attirant grâce à un processus administratif plus souple et efficace avec des délais de traitement améliorés afin d'augmenter le bassin de talents disponible à l'emploi.*

**R.2** : *D'Assurer une meilleure coordination ministérielle et une collaboration étroite avec les acteurs régionaux pour mettre en œuvre les mesures dans chacune des régions du Québec et permettre ainsi de réduire les temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels.*

**R.3** : *De maintenir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permettant aux étudiants étrangers d'obtenir rapidement un Certificat de sélection du Québec en vue de la résidence permanente au Canada.*

### **Orientation 3 :**

***Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire.***

Bonifier l'immigration économique par des talents diversifiés et recherchés se trouvant déjà sur le territoire est une excellente façon de favoriser l'arrimage de la main-d'œuvre potentielle avec les besoins des entreprises.

Les étudiants étrangers diplômés au Québec et les travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire québécois sont déjà en processus d'intégration et représentent une clientèle tout indiquée pour l'immigration permanente.

L'expérience des dernières années a démontré à quel point les employeurs de ces travailleurs étrangers temporaires souhaitent continuer leur collaboration avec ces précieuses ressources déjà sur place. Ils ont dépensé temps, énergie et argent pour les former et les intégrer dans leur entreprise.

Depuis 2012, un conseiller en mobilité internationale au sein de l'équipe du développement économique de la ville soutient les entreprises lavalloises pour le recrutement, l'embauche **et la rétention des travailleurs étrangers** afin de combler leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée. Il les accompagne afin de faciliter leur intégration et les soutient dans leur projet d'immigration **pour passer d'un statut temporaire à un statut permanent**. Ces travailleurs ont postulé, pour la majorité, au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), mais aussi au PRTQ. Ceux ayant postulé par le système Arrima (PRTQ) depuis août 2018 sont toujours en attente d'une lettre d'invitation. Cette situation cause un stress aux travailleurs et à leur famille.

L'aide accordée à ces travailleurs pour démystifier les procédures d'immigration permanente et pour préparer leur dossier représente une valeur ajoutée dans leur projet d'immigration. D'ailleurs, le taux de rétention de ces travailleurs est très élevé à Laval.

Depuis janvier 2019, ces interventions ont notamment permis :

- d'accompagner 16 travailleurs dans leur cheminement vers la résidence permanente
- de collaborer à la préparation de dossiers ayant mené à l'obtention de 8 certificats de sélection du Québec.

Notre expérience en la matière sur le terrain tend cependant à démontrer que les dédales administratifs et les délais pour l'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ) du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) ont découragé plusieurs travailleurs étrangers temporaires. Ceux-ci ont finalement quitté le Québec, par exemple, pour l'Ontario ou l'Europe. Le système Entrée Express du gouvernement fédéral leur faisant miroiter l'obtention de la résidence permanente dans un délai de 6 mois est très séduisant pour ces candidats. Cela soulève la question de la rétention des travailleurs qualifiés et des moyens à mettre en œuvre pour rendre le système administratif beaucoup plus efficient.

### **Recommandation pour favoriser la rétention des travailleurs étrangers temporaires**

Détenir une offre d'emploi permanent validée est censé donner une priorité au traitement des demandes de certificat de sélection du Québec (CSQ) des travailleurs qualifiés présents sur le territoire qui postule à travers le PRTQ. Le PEQ prend un mois pour traiter ses dossiers. Nous pensons que les travailleurs temporaires en emploi au Québec, détenteurs d'une offre d'emploi validée, devraient bénéficier de la même rapidité de traitement que les candidats du PEQ. C'est pourquoi nous recommandons de :

**R.4** : Permettre aux travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire, détenteurs d'une offre d'emploi validée, de bénéficier **d'un traitement prioritaire et rapide** du même ordre que celui offert dans le PEQ lorsqu'ils soumettent leur demande de CSQ au programme des travailleurs qualifiés dans le système Arrima.

Dans l'équation « rétention des travailleurs étrangers temporaires », il est aussi très important de considérer l'intégration du conjoint/conjointe au marché du travail et à la société québécoise. Avoir accès à de la formation et à des ressources en employabilité, aurait un impact certain sur la rétention. À cet égard, la récente annonce du gouvernement relative à l'injection de 70.3 millions de dollars supplémentaires pour mieux franciser les immigrants, dont les conjoints des travailleurs étrangers temporaires, est accueillie avec beaucoup de satisfaction. Cette mesure est un facteur qui contribuera à l'attraction des travailleurs et à l'intégration des conjoints à leur nouveau milieu de vie.

#### **Orientation 4 :**

***Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée.***

Il est primordial que les cibles soient bien déterminées et conformes aux besoins des entreprises, et ce, afin de générer la croissance économique des différentes régions du Québec. Lors de cet exercice, il serait important que les acteurs régionaux soient impliqués dans le processus d'identification des profils recherchés.

Laval possède un tissu économique composé de nombreuses entreprises évoluant dans l'économie du savoir et de la haute technicité. **Dans ce contexte, l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue un enjeu majeur pour assurer la croissance de ces entreprises et, par conséquent, la pérennité de son économie régionale.**

Lors de la révision du fonctionnement de certains programmes d'immigration en août 2018, une modification favorisant la sélection de personnes immigrantes se destinant hors de la Communauté métropolitaine de Montréal a été instaurée. Il faut considérer que l'état de situation du marché du travail n'est pas le même partout dans la région métropolitaine de Montréal (RMR) et que les villes en périphérie rencontrent également des défis pour attirer les meilleurs talents. Il est dommage que ces villes soient pénalisées dans l'attribution des immigrants économiques parce qu'elles sont trop près de Montréal.

#### **La francisation en milieu de travail**

Il est essentiel que tous les services reliés à l'intégration des immigrants à la société québécoise soient disponibles et suffisants pour répondre à la demande. Ce constat soulève à nouveau l'importance d'assurer que les ressources visant l'apprentissage du français en milieu de travail soient disponibles. Des efforts et des ressources substantiels ont été investis depuis 2 ans pour soutenir et accompagner les employeurs dans la mise en place de cours de français en entreprises. Plusieurs entreprises de Laval profitent du programme de francisation subventionnée en milieu de travail. Elles se réjouissent des résultats obtenus par leurs employés et des retombées positives

sur le milieu de travail. Dans le cadre de leur fonction, nos conseillers se font un point d'honneur d'informer les employeurs de ce programme.

La Ville de Laval recommande :

**R.5** : De mettre en place une grille de sélection qui priorise les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats afin d'assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec.

**R.6** : De continuer à faire connaître les programmes de francisation aux employeurs, les encourager à les utiliser et assurer un soutien et un accompagnement dans leur réalisation.

### **Non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger**

Tous s'entendent depuis des années sur l'existence de la problématique de non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger. Il était temps que des moyens efficaces soient mis en œuvre pour que les efforts investis pour retenir les nouveaux arrivants soient égaux à ceux investis pour les attirer afin de contribuer au développement du Québec. C'est donc avec enthousiasme que Laval a appris que le MIDI appuiera, dès l'étranger, les démarches de reconnaissances des compétences et d'évaluation comparative des diplômes lorsque cela sera pertinent.

De plus, les démarches des personnes immigrantes pour faire reconnaître les compétences acquises hors Québec sont dorénavant simplifiées grâce au guichet unique bilingue **Qualifications Québec** ([www.qualificationsquebec.com](http://www.qualificationsquebec.com)) mis en place par le gouvernement du Québec. Cette initiative constitue une avancée importante dans ce dossier. Il reste que les procédures requises peuvent s'étirer dans le temps et être lourdes administrativement, en plus d'impliquer la reprise de nombreux cours dans une institution d'enseignement. Ces éléments continuent de ralentir l'intégration de ces travailleurs au marché du travail.

La nouvelle approche de sélection par « Déclaration d'intérêt » qui mise sur les besoins immédiats du marché du travail et la plateforme Arrima sont des pas dans la bonne direction et leurs impacts seront évalués à l'avenir, mais la problématique reste entière pour tous ceux et celles qui sont confrontés depuis des années à la déqualification.

### **Orientation 6 :**

***Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme.***

Laval se réjouit du retour de conseillers en partenariat du MIDI dans les régions, ainsi que de la mise en place d'une offre de services aux entreprises. Comme mentionné précédemment, Développement économique de Ville de Laval offre aussi de l'accompagnement en mobilité internationale aux entreprises et travaille en collaboration et en complémentarité avec les conseillers du MIDI. La grande majorité des PME n'ont ni les ressources ni les connaissances, pour

se lancer dans ce type de démarche. Un accompagnement personnalisé est définitivement une valeur ajoutée pour leur permettre de recruter hors Canada.

La mise en fonction d'un « portail employeurs libre-service », fonctionnalité à venir en février 2020 sur la plateforme Arrima, sera un outil de prospection très utile pour les entreprises.

### **L'importance de faciliter les procédures d'obtention et de renouvellement de permis de travail pour ces travailleurs temporaires qualifiés et spécialisés**

#### L'obtention d'autorisation de travail demeure un enjeu important pour les employeurs lavallois.

À ce chapitre, les commentaires des employeurs sont unanimes : temps de traitement trop long, complexité des procédures et de la coordination des dossiers entre de multiples instances gouvernementales (MIDI, Service Canada, CIC, bureau des visas à l'étranger, agence des services frontaliers), lourdeur administrative de plusieurs formulaires aux informations communes, difficulté, voire impossibilité, à entrer en communication téléphonique avec les instances gouvernementales (principalement au fédéral).

Entre la consultation sur les niveaux d'immigration de 2016 et celle en cours, les délais de traitement n'ont fait qu'empirer. Cette situation a des répercussions lourdes de conséquences : un ralentissement de la croissance, **des retards dans la mise en place de projets de recherche et de développement**, des pertes de contrats ou d'occasions d'affaires. Pour un entrepreneur, il est difficile de travailler au développement de ses exportations s'il manque de personnel pour la production ou la réalisation des contrats.

Voici un cas réel pour illustrer l'enjeu des délais : une entreprise du territoire a fait des offres à 4 candidats (postes admissibles au traitement simplifié en 2018). Les délais de traitement ont été si longs, que 2 d'entre eux, une fois informés que les autorisations (EIMT-CAQ) avaient été reçues, ont informé l'entreprise qu'ils n'avaient plus l'intention de venir occuper les postes en question dû aux délais trop longs. L'entreprise a perdu son temps, et son argent.

### **La liste régionalisée des professions admissibles au traitement simplifié dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) 2019.**

En février dernier cette liste provinciale de 59 professions admissibles a été convertie à une liste régionalisée qui restreint la région de Laval à 22 professions. De ces 22 professions, **le tiers d'entre-elles sont des postes réglementés qui ne répondent pas au besoin des PME**, ou qui implique des démarches ardues pour permettre l'acceptation et l'arrivée en poste de ces candidats dans nos institutions (domaine de la santé et de l'enseignement).

Nous sommes conscients que le ministère veut favoriser l'attraction de personnes immigrantes provenant de l'étranger ou de la région métropolitaine de Montréal, vers des emplois en région et que ces listes régionalisées servent cet objectif.

Parmi les entreprises lavalloises qui utilisent le programme des travailleurs étrangers temporaires, environ 75% des postes ne sont plus sur la liste régionalisée du traitement simplifié. Entre la liste de 2018 et celle de 2019 pour notre région, nous notons la disparition, entre autres, des postes suivants :

- 0213 – Gestionnaire de systèmes informatiques
- 2146 – ingénieur aérospatial
- 2132 – ingénieur mécanique
- 2232 – technicien génie mécanique
- 2253 – technicien en dessin
- 6221 – spécialiste des ventes techniques
- 7315 – Mécanicien et contrôleurs d’aéronefs
- 7333 – électromécanicien

Laval compte plus d’une trentaine de compagnies dans le domaine aérospatiale, ainsi qu’une forte proportion d’entreprises industrielles et manufacturières. **Le retrait de ces professions implique que les organisations qui voudront recruter à l’international pour ces postes devront subir, en plus des procédures administratives plus lourdes, des délais de traitement beaucoup plus longs.** Ces délais viendront nuire à leur productivité puisqu’elles verront très probablement des contrats leur échapper, parce que le candidat devra attendre plusieurs mois supplémentaires avant de pouvoir entrer en fonction.

Pour pallier ces problématiques, quelques solutions pourraient être envisagées :

- Le report du programme pour le « Volet des talents mondiaux » en collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Une augmentation du nombre de professions admissibles au traitement simplifié sur la liste régionalisée
- Évaluer la possibilité de financer des projets de mission de recrutement à l’international organisée **par** les régions, qu’elles soient virtuelles ou en présence.
- Un assouplissement des règles combiné à une amélioration des délais de traitement des demandes. Par exemple :
  - Étendre la durée maximale de l’EIMT/CAQ du PTET volet à bas salaire d’un an à 2 ans. Ceci pour éviter que les employeurs aient à tout recommencer de zéro 6 mois après l’arrivée du travailleur, et ainsi ouvrir également la porte à la conversion de leur statut temporaire à un statut permanent. Un an de permis de travail ne permet pas de postuler au programme PEQ.
  - Concevoir un formulaire allégé lors d’un renouvellement de permis de travail avec un même employeur.
  - Pré qualifier les entreprises des secteurs recherchés en leur donnant une exemption de demande d’EIMT/CAQ selon le type de poste à combler.
  - Supprimer le processus de demande d’EIMT/CAQ pour les professions recherchées.

Pour l'année 2018, les interventions du service de mobilité internationale ont notamment permis :

- d'accompagner 34 entreprises lavalloises pour des dossiers d'immigration;
- de collaborer à l'obtention de 52 permis de travail
- de générer 1.3 million de dollars en retombées salariales annuelles

#### **Orientation 7 :**

*Favoriser la sélection des personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.*

La décision d'émigrer est un choix de vie lourd de conséquences pour toute personne. Le processus implique une préparation de plusieurs mois, voire années, avant d'être complété. Pendant ce temps, les candidats se familiarisent avec les caractéristiques sociales, économiques, culturelles et historiques de la société dans laquelle ils seront appelés à devenir citoyens. Rappelons que pour acquérir la citoyenneté canadienne un résident doit réussir un examen complexe, notamment sur ces valeurs démocratiques.

Pour atteindre l'objectif de l'orientation 7, le gouvernement pourrait produire une trousse d'information en ligne qui comprend les éléments souhaités.

En parallèle, rappelons que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule que : « *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.* »

Ainsi, l'ensemble des partenaires engagés dans l'accueil, l'intégration et la lutte à la discrimination sont appelés à s'assurer que toutes les conditions soient en place pour que ces valeurs démocratiques soient appliquées dans la vie de tous les jours. Trop souvent, des obstacles tels que la non reconnaissance des acquis et expériences, l'absence d'une première expérience canadienne, ou la discrimination basée sur l'origine deviennent des freins importants à la participation pleine et entière des citoyens issus de l'immigration, notamment dans l'accès à l'emploi. Plus que jamais, des programmes de formation et de sensibilisation à la diversité doivent être mis de l'avant pour réussir l'objectif du gouvernement, de faire du Québec une société encore plus accueillante et attrayante.

## **Orientation 8 :**

### ***Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation.***

La francisation est au cœur de la stratégie d'intégration de Laval. L'apprentissage du français demeure la pierre angulaire afin de faciliter l'intégration rapide en emploi et la participation sociale des personnes immigrantes.

Il est ainsi essentiel d'assurer :

- La diversification et l'augmentation de l'offre de francisation ainsi qu'une meilleure coordination des ressources ;
- Une meilleure concordance du calendrier de francisation avec les démarches d'installation des nouveaux arrivants ;
- De pallier à l'inégalité de la distribution et de la répartition des classes de francisation dans l'ensemble du territoire (absence de cours de français dans l'ouest de Laval);
- Un assouplissement des règles du MIDI dans l'offre de francisation (notamment du nombre de personnes à atteindre pour ouvrir une classe) ;
- l'harmonisation du calendrier des cours de francisation et du calendrier scolaire.

La Ville de Laval salue l'annonce récente du gouvernement de diversifier et d'augmenter l'offre de francisation en investissant des montants importants. Il importe d'assurer une meilleure coordination des ressources : certains secteurs lavallois, notamment l'ouest de l'île, ne proposent pas de cours de français. C'est pourquoi Laval souhaite que l'ajout des ressources annoncées récemment par le gouvernement se reflète à Laval, notamment par la création de nouvelles classes et l'ajout de professeurs.

La diversité de provenance des Lavallois est source de richesse collective. Cette diversité entraîne également une diversité des besoins ainsi que des défis d'inclusion, de cohésion sociale et de vivre ensemble dans les milieux de vie. Pour la municipalité, elle suppose aussi une consolidation et une adaptation des services de proximité pour en assurer le caractère accueillant et inclusif.

À cet égard, il est également important que le gouvernement puisse soutenir les collectivités locales dans les efforts de sensibilisation des citoyens à la diversité et à son apport pour la société.

La Ville de Laval recommande :

**R.7** : *De bonifier les ressources en francisation disponibles à Laval en portant une attention particulière à l'ouest de l'île ou aucune classe n'est accessible à la population immigrante. Laval souhaite que l'ajout des ressources annoncées récemment par le gouvernement se reflète sur l'ensemble de son territoire, notamment par la création de nouvelles classes et l'ajout de professeurs.*



**R.8** : *De privilégier le développement d'approches intersectorielles et de soutenir financièrement la municipalité et l'ensemble de ses partenaires communautaires pour relever les défis de l'intégration professionnelle et sociale.*

### **Orientation 9 :**

***Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec.***

Cette orientation concorde avec la vision stratégique de la Ville de Laval de fournir les efforts nécessaires pour attirer et retenir davantage de nouveaux citoyens dans cette catégorie d'âge. On observe, d'ailleurs, que chez les nouveaux arrivants lavallois (0-5 ans), la proportion des 0-34 ans est plus élevée (60,8 %) que chez les personnes non immigrantes (48,2 %).

### **Orientation 10**

***Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.***

La multiplication des conflits internationaux et des catastrophes naturelles ont entraîné au cours des dernières années des déplacements importants de populations qui cherchent une terre d'asile. Le volet humanitaire, qui a toujours caractérisé les politiques d'immigration du Québec, est plus que jamais sollicité.

Cette orientation interpelle particulièrement les municipalités et leurs partenaires qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés. Les quartiers sont les lieux où se présentent les défis de l'intégration, là où se développe le sentiment d'appartenance. C'est là aussi que s'exprime la solidarité des citoyens.

Il est important que le gouvernement soutienne de façon concrète les municipalités et leurs partenaires dans cet engagement humanitaire. Les réfugiés, contrairement aux autres catégories d'immigrants pour qui l'établissement au Québec est un projet mûrement réfléchi, rencontrent des défis énormes dans un très court laps de temps et dans des conditions particulièrement difficiles.

La Ville de Laval souhaite saluer l'initiative du MIDI qui, lors de l'arrivée des réfugiés syriens, avait encouragé la mise sur pied d'un espace de concertation avec les partenaires assurant leur accueil pour trouver des solutions aux problématiques inhérentes à l'arrivée substantielle de ces nouveaux citoyens, et ce sur une période de quelques mois. Des solutions innovantes doivent être mises de l'avant pour assurer l'efficacité de cet accueil et seuls un partenariat étroit et un soutien financier conséquent, peuvent permettre l'atteinte de cet objectif.

Enfin, soulignons que les besoins de l'ensemble des réfugiés sont importants. Les moyens mis en œuvre doivent atteindre toutes les personnes qui viennent trouver refuge au Québec. La Ville de Laval recommande :

**R.9** : *D'assurer un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés au niveau local et de consacrer les ressources financières conséquentes à l'atteinte des objectifs.*

**En conclusion**, nous souhaitons apporter à l'attention du gouvernement une problématique partagée par l'ensemble des municipalités concernant la nécessité d'un nouveau cadre de référence pour les ententes *Programme Mobilisation Diversité* qui s'inscrit dans une nouvelle approche partenariale entre les municipalités et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Depuis la fermeture des CRÉ, les municipalités sont désormais les partenaires de premier plan avec qui, le MIDI assure la mise œuvre des orientations gouvernementales en matière d'accueil, d'accompagnement, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

Les municipalités, dont Laval, réunies au sein de l'UMQ ont exprimé leurs préoccupations dans le mémoire déposé auprès de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des consultations pour le projet de loi no 9 *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.*

Nous rappelons ici certaines de ces préoccupations :

- Les modalités de financement du programme ne sont pas uniformes et ne reposent pas sur des critères définis;
- Le MIDI conclut des ententes en fonction de son propre mandat, basé sur une vision centralisatrice et non en fonction des priorités régionales et des objectifs à atteindre, identifiés par le milieu et la municipalité. À titre d'exemple, le MIDI demande à la municipalité de mobiliser son milieu et d'identifier les différents enjeux, mais il n'en tient pas compte lorsque vient le temps de négocier le plan d'action présenté par la municipalité alors que celle-ci assume, à même ses budgets, 50 % des sommes associées à cette entente;
- Certaines actions d'un partenaire municipal ont été acceptées par le MIDI, alors que les mêmes actions proposées par un autre partenaire, dans une autre région, ont été refusées;
- Les ententes conclues avant 2018 sont, pour la plupart, financées 50-50 par la municipalité et le MIDI tandis que plusieurs ententes conclues en 2018 sont davantage orientées vers le versement d'une subvention directe, sans contribution financière du partenaire municipal;

Dans ce contexte, nous faisons la recommandation suivante :

**R.10** : *Que le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion entame les démarches avec les municipalités afin de convenir d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le programme Mobilisation-Diversité qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions.*

## 5 Synthèse des recommandations

La Ville de Laval recommande que le gouvernement du Québec :

**R.1** : *Rendre le Québec plus attirant grâce à un processus administratif plus souple et efficace avec des délais de traitement améliorés afin d'augmenter le bassin de talents disponible à l'emploi.*

**R.2** : *Assure une meilleure coordination interministérielle et une collaboration étroite avec les acteurs régionaux pour mettre en œuvre les mesures dans chacune des régions du Québec et permettre ainsi de réduire les temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels.*

**R.3** : *Maintienne le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permettant aux étudiants étrangers d'obtenir rapidement un Certificat de sélection du Québec en vue de la résidence permanente au Canada.*

**R.4** : *Permette aux travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire, détenteurs d'une offre d'emploi validée, de bénéficier **d'un traitement prioritaire et rapide** du même ordre que celui offert dans le PEQ lorsqu'ils soumettent leur demande de CSQ au programme des travailleurs qualifiés dans le système Arrima.*

**R.5** : *Mette en place une grille de sélection qui priorise les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats afin d'assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec.*

**R.6** : *Continue à faire connaître les programmes de francisation aux employeurs, les encourager à les utiliser et assurer un soutien et un accompagnement dans leur réalisation.*

**R.7** : *Bonifie les ressources en francisation disponibles à Laval en portant une attention particulière à l'ouest de l'île ou aucune classe n'est accessible à la population immigrante. Laval souhaite que l'ajout des ressources annoncées récemment par le gouvernement se reflète sur l'ensemble de son territoire, notamment par la création de nouvelles classes et l'ajout de professeurs.*

**R.8** : *Privilégie le développement d'approches intersectorielles et de soutenir financièrement la municipalité et l'ensemble de ses partenaires communautaires pour relever les défis de l'intégration professionnelle et sociale.*

**R.9** : *Assure un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés au niveau local et de consacrer les ressources financières conséquentes à l'atteinte des objectifs.*

**R. 10** : *Entame les démarches avec les municipalités afin de convenir d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le programme Mobilisation-Diversité qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions.*